

Votre Honneur nous rendrait service en songeant à faire imprimer au *Feuilleton* tous les amendements qu'on doit proposer, en ajoutant une note pour indiquer qu'ils se trouvent aux *Procès-verbaux*.

Je ne m'attarderai pas davantage là-dessus, mais j'exhorte Votre Honneur à examiner la question et à rendre une décision.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Bien des députés ont déjà soulevé la question et, personnellement, à titre de simple député je m'étonne que l'amendement n'ait pas été inclus. D'autre part, je soumettrai la question à l'Orateur qui en décidera.

(L'article est réservé.)

#### L'EXCELSIOR, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 décembre 1968, de la motion de M. Weatherhead, tendant à la 2<sup>e</sup> lecture et du renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill n° S-13, concernant l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, le parrain de ce projet de loi, le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead), a expliqué, ici même, le 5 décembre dernier le but de ce projet de loi. Si l'on s'en tient seulement à l'explication du député, le projet de loi ne présente vraiment aucun risque, car il n'aurait pour but que de modifier l'organisation de l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie, fixée par des lettres patentes provinciales, pour en faire une société fédérale. C'est là un des aspects en cause et ce pourrait être l'objectif superficiel du projet de loi, mais j'estime que les questions de principe qu'il soulève ont un caractère beaucoup plus profond.

En fait, il m'est difficile d'affirmer que le bill n° S-13 ne soulève aucune question de principe. Nous ne ferions pas que permettre à cette compagnie d'assurance-vie d'être régie par les lois fédérales, si nous adoptions cette mesure. Nous savons qu'il s'agit d'une vieille compagnie d'assurance, établie au pays depuis des dizaines d'années. Elle existait même au siècle dernier. Cependant, nous savons également qu'elle est une filiale d'une compagnie mère des États-Unis, laquelle fait elle-même partie du consortium de l'assurance-vie du Connecticut, aux États-Unis. En outre, étant une compagnie d'assurance-vie, elle est en un sens une institution financière, qui diffère seulement un peu des

banques à charte par ses répercussions sur les épargnes et les investissements effectués dans notre pays.

Le gouvernement sait trop bien que l'inflation pose actuellement au Canada un problème manifestement très grave. Or, puisque le gouvernement ne prendrait que trop volontiers des mesures spéciales pour le régler, j'estime que ce problème concerne précisément le projet de loi et que le gouvernement devrait l'examiner. Une institution financière nous demande d'être régie par une charte fédérale et présente, à cet effet, un bill privé. Ce projet de loi met en cause notre politique nationale, mais le gouvernement ne nous a rien fait savoir à ce sujet. Le problème est simplement réglé en obtenant l'unanimité des députés.

Je me joins à ceux qui ont déjà soutenu qu'il est temps de changer le Règlement de la Chambre, de sorte que lorsque des établissements financiers ou des compagnies d'assurance-vie présentent des bills d'intérêt privé, nous puissions connaître quelle est l'attitude du gouvernement actuel à l'égard des bills de ce genre. Au Canada, les sommes dont on peut disposer à des fins d'investissement ne sont pas illimitées, certes non: leur montant est fixé à un certain moment. A une époque où les taux d'intérêt sont en hausse et où il est de plus en plus difficile de trouver des fonds pour investir, construire des logements et faire prospérer les affaires, le gouvernement devrait s'intéresser et montrer qu'il s'intéresse à l'utilisation des capitaux dont dispose notre pays.

● (4.30 p.m.)

A titre de société d'assurance, l'Excelsior cherche à obtenir des fonds à investir. Dans la mesure où l'Excelsior fait de bonnes affaires, dans la même mesure elle prive d'autres institutions financières du pays des capitaux que ces entreprises obtiendraient pour investir. Il faut s'en souvenir.

Dans le rapport sur le logement déposé par le ministre des Transports (M. Hellyer), une recommandation prédominante porte sur la disponibilité des fonds hypothécaires. La concurrence est tellement vive au pays pour les fonds hypothécaires que le ministre a été entraîné à recommander—ce qui est absurde—que la période de remboursement des hypothèques soit portée de 25 à 40 ans et que le maximum des prêts hypothécaires consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation soit porté de \$18,000 à \$35,000, je crois.